



Journal municipal de *Rougemont*

SEPTEMBRE 2025

Volume 29

Numéro 8

Cassandra Trudel



Conseil municipal



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale

Kathia Joseph

dg@rougemont.ca | # 231

Adj. de direction / communications

Julie Robitaille

info@rougemont.ca | # 229

Finances

Caroline Tétrault

compte@rougemont.ca | # 223

Services techniques, urbanisme

Stéphane Bibeault

urbanisme@rougemont.ca | # 233

Félix Gougeon

inspection@rougemont.ca

Loisirs

Bruno Larose

loisirs@rougemont.ca | # 224

Sécurité incendie

Patrick Brodeur

incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Travaux publics

Jean-François Bienvenue

voirie@rougemont.ca | # 225

Jonathan Dalpé, journalier

Yan Desjardins Grenier, journalier

Responsable bibliothèque

Samuel Prud'homme-Delage

biblio@rougemont.ca | 450.469.3213

Édifices municipaux

Mairie 61 chemin Marieville

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Vendredi: 8h30 à 12h



Salle communautaire

11 chemin de Marieville

Caserne 53
63 chemin de Marieville



Bibliothèque
Guy-Frégeau

839 rue principale

Heures d'ouverture:

Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30 et 18h30 à 20h30

Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Centre des loisirs Cousineau-Saumure

270 La Grande-Caroline

Heures d'ouverture:

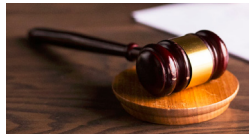
Horaire variable

450.469.3790 p.224

www.rougemont.ca



**SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2025
à 20h à la Mairie, 61 chemin Marieville**



VENTES de GARAGE 2025

La dernière vente de garage de 2025.

27 et 28 septembre



Municipalité de
Rougemont

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025



Consulter l'avis ICI

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

CONSULTEZ LA PAGE
INTERNET EN CLIQUANT ICI

VENTE DE LIVRES USAGÉS



**TOUT LE MOIS
DE SEPTEMBRE**

pendant les
heures d'ouverture

Venez faire le plein de
livres à bas prix!

Heures d'ouverture:

Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30

Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30

**Bibliothèque
de Rougemont**

**839, rue Principale
Rougemont**

Collecte régulière des volumineux

Du 6 au 10 octobre pour l'ensemble des municipalités



L'inscription est obligatoire et le formulaire est
disponible en numérisant le code QR ou en visitant
le mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne



La date limite d'inscription est le 28 septembre



Déposez vos matières avant 7 h le lundi matin
et elles seront ramassées durant la semaine

• Ange-Gardien • Marieville • Richelieu • Rougemont • Sainte-Angèle-de-Monnoir
• Saint-Césaire • Saint-Mathias-sur-Richelieu • Saint-Paul-d'Abbotsford



Ligne Info-Collectes

450 693-2326 | 1 833 693-2326
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

Consultez le calendrier au mrcrouville.qc.ca



Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Mme Marielle Farley, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire Monsieur Guy Adam à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4, Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est absent: Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière.
9 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 18 août 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dis- pense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025, tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les ques- tions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'approuver :
• La liste des déboursés payés d'avance au 8 septembre 2025 au montant de 61 261.74\$;
• La liste des comptes du budget des activités financières au 8 septembre 2025 pour un montant total de 139 434.43\$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
• Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 27 juillet au 30 août 2025 au montant de 133 885.90\$.
• Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.
Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Édouard – Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement

CONSIDÉRANT QUE le Journal de Montréal a publié le reportage « La poubelle du Québec » du 23 au 25 mai 2025, lequel révélait l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;
CONSIDÉRANT QUE ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;
CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts des municipalités, notamment l'adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensi- bilisation, leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;
CONSIDÉRANT QUE le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;
CONSIDÉRANT QUE la présence de terre contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;
CONSIDÉRANT QUE le système actuel de disposition des matériaux contaminés

est efficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;
CONSIDÉRANT QUE la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a transmis aux munici- palités du Québec une demande d'appui visant à dénoncer formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminant sur les terres agricoles et à interpeller le gouvernement du Québec pour une intervention;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que le conseil de la municipalité de Rougemont :

- Appuie la résolution 25-09-163 de la Municipalité de Saint-Édouard ;
- Demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial clair et concret qui :
 - o Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
 - o Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
 - o Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
 - o Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décon- tamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
 - o Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables.
- Déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;
Il est de plus résolu que la présente résolution soit transmise :
 - Au Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements clima- tiques;
 - Au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - Au Président de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);
 - À l'Union des Producteurs Agricoles du Québec (UPA);
 - Aux députés provinciaux concernés;
 - À l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);
 - À l'Association des directeurs municipaux (ADMQ);
 - À la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

Madame Marie-Danielle Trudel déclare ses intérêts dans le point qui va suivre, se retire des discussions et s'abstiendra de voter.

Adoption du second projet de règlement 2025-378 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les dispositions applicables à la zone 119

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés;
CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 7 juillet 2025 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;
CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 18 août 2025;
CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le second projet de règlement no. 2025-379 modifiant le règlement de zonage 2018-242, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.
Vote pour : 4 (Mme Trudel s'étant abstenue) Vote contre :

Adoption du second projet de règlement 2025-379 modifiant le règlement de zonage 2018-242

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés;
CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 18 août 2025 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur



l'aménagement et l'urbanisme le même jour;
CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 8 septembre 2025;
CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le second projet de règlement no. 2025-379 modifiant le règlement de zonage 2018-242, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-380 relatif à la cour municipale de Saint-Césaire

Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement no.2025-380 relatif à la cour municipale de Saint-Césaire, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.
 Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2025-381 relatif aux travaux d'aménagement du puits Vadnais III

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement d'emprunt 2025-381 relatif aux travaux d'aménagement du puits Vadnais III, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.
 Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Adjudication de contrat – Construction du puits Vadnais III

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du puits Vadnais III devaient être réalisés dans le cadre de la TECQ 2019-2024, mais que les délais de traitement pour l'autorisation du certificat d'autorisation du MELCCFP n'ont pas permis de les réaliser avant le 31 décembre 2024;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement et la construction du puits Vadnais III;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions et que de ce nombre quatre (4) se sont avérés conformes;
CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur en charge du dossier, Claude Gaudreau, ing., a effectué l'analyse des soumissions et recommande au conseil municipal d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter la soumission de Lessard & Demers au montant de 984 777.77\$ incluant les taxes, le tout payable à même le règlement d'emprunt à adopter. La présente adjudication est conditionnelle à l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dudit règlement d'emprunt.

Adjudication de contrat – Services professionnels pour le Rang Double

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'envisager la réhabilitation et la réfection du rang Double;
CONSIDÉRANT QU' afin de pouvoir déposer des demandes d'aide financière auprès de divers programmes gouvernementaux, la réalisation des plans et devis est nécessaire;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres de services professionnels pour les travaux du rang Double et a reçu sept (7) soumissions;
CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions et a ouvert les offres de prix des soumissionnaires ayant obtenu la note de 70/100;
CONSIDÉRANT QUE l'écart entre les soumissionnaires étant grand, la municipalité tient à obtenir les références du soumissionnaire ayant remporté l'appel d'offres;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la soumission de Force Solutions au montant de 223 820\$ incluant les taxes, lorsque les références auront été obtenues. Il est de plus résolu de payer ledit contrat 50% au surplus affecté aux eaux usées et 50% au surplus non-affecté.

Acceptation de l'offre de service de la FQM – Licences en cybersécurité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renforcer son système d'information en cybersécurité;
CONSIDÉRANT QUE suite à un brèche du système informatique, la FQM a contacté la Municipalité afin d'offrir un système de protection;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter la soumission de la FQM pour le système de sécurité renforcé de la Municipalité au montant de 4 532,77\$ avant taxes.

Ordonnances no.2025-01 et no. 2025-02 en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 du Règlement sur l'encadrement des chiens (RLRQ, c. E-6.2, r. 0.1.1) permet à une municipalité de déclarer un chien potentiellement dangereux lorsqu'il présente un risque pour la sécurité publique ;
CONSIDÉRANT QU' un incident de prédation ayant entraîné la mort d'une brebis a été commis et que les trois chiens de deux propriétaires de Rougemont sont en cause;
CONSIDÉRANT QUE des témoignages recueillis ainsi que le rapport de la Société protectrice des animaux confirment les faits ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère nécessaire de protéger la sécurité de ses citoyens et d'imposer des conditions particulières au propriétaire du chien ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'approuver les deux ordonnances soumises et d'autoriser leur application suite à l'expiration du délai des propriétaires pour faire des représentations auprès de la SPA des Cantons.

Renouvellement de l'adhésion au Bureau Régional de Prévention Incendie (BRPI)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont (ci-après) « Municipalité » reconnaît l'importance de la prévention des incendies et de la sécurité incendie au sein de la collectivité;
CONSIDÉRANT QUE le Bureau Régional de Prévention Incendie (BRPI) offre des ressources, des services et des programmes de prévention des incendies visant à réduire les risques d'incendie dans notre région;
CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au BRPI permet à la Municipalité d'atteindre certains des objectifs fixés au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie, notamment, l'inspection du patrimoine bâti de risque plus élevé et la cueillette de renseignements nécessaire à la réalisation des plans d'intervention;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, avant le 30 septembre de chaque année, confirmer son adhésion au BRPI pour l'année à venir;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu QUE
 • La Municipalité de Rougemont adhère au Bureau Régional de Prévention Incendie (BRPI) et s'engage à collaborer activement avec la MRC dans le cadre de ses activités de prévention des incendies;
 • Le renouvellement d'adhésion est pour l'année 2026, aux mêmes termes et conditions que celles de l'entente précédente et qu'advenant des modifications, tel que l'adhésion de nouvelles municipalités et/ou des changements dans les répartitions des coûts de la présente entente, celle-ci devra faire l'objet d'une nouvelle résolution d'adhésion;
 • Le maire, Monsieur Guy Adam et la directrice générale, Madame Kathia Joseph sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion de la Municipalité au BRPI et à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette résolution.

PIIA – 1257, rang Double – Modification - Construction d'un garage détaché

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Mme Marie-France Chrétien et M. Luc Bastien à l'égard d'un projet de construction d'un garage détaché en cour latérale droite;
CONSIDÉRANT QUE le projet a été autorisé par le conseil municipal à la rencontre du 7 juillet 2025, comme en fait foi la résolution 25-07-5309;
CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une première demande de modification, visant à modifier la configuration du revêtement extérieur; mais présentant aussi un nouveau plan de construction sur lequel la configuration de la toiture différait sensiblement de ce qui avait été présenté dans la demande initiale;
CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande de modification, le conseil municipal a adopté le 18 août 2025 la résolution 25-08-5327, laquelle fait état de l'acceptation de la modification au revêtement extérieur du garage, conditionnellement à ce que l'architecture du garage soit révisée afin de respecter la morphologie de la toiture présentée sur le croquis déposé lors de la demande initiale et qu'une fenêtre soit installée en façade;
CONSIDÉRANT QUE suite à ceci, prétextant la diminution de l'espace d'entreposage disponible par la reconfiguration de la toiture, le requérant propose plutôt de maintenir le plan présenté lors de la première révision, mais d'installer une fenêtre tel que demandé;
CONSIDÉRANT QUE la configuration de la toiture du nouveau plan déposé accentue toujours l'effet de hauteur du garage, s'apparentant visuellement à un deuxième étage, lequel est prohibé et accroît sensiblement la présence visuelle du

garage tout en réduisant l'apparence de grange, laquelle permettait une insertion favorable dans le milieu agricole du rang Double; CONSIDÉRANT QUE le requérant a aussi déposé une photographie du modèle de garage projeté et que sur celle-ci, l'effet de hauteur est limité par l'ajout de moulures plus épaisses autour de la porte de garage, d'une moulure horizontale divisant le mur avant en une section rez-de-chaussée et une section pignon et d'une moulure blanche apposée sur le mur, longeant le fascia de la toiture, des éléments absents du plan de construction déposé; CONSIDÉRANT QUE le projet présenté rencontre partiellement les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022 342; CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis, conditionnellement à ce que les moulures de coins, de portes, de la fenêtre en partie supérieure et de la toiture soient modifiées afin de correspondre à la photographie déposée et qu'une moulure horizontale soit installée sur le mur de façade entre le rez-de-chaussée et le pignon, conformément à la photographie déposée; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – 200, la Grande Caroline – Projet d'affichage

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Michel Brisson, urbaniste, représentant Mme Liu Li Fang, à l'égard d'un projet de remplacement de l'ensemble des surfaces d'affichage de la propriété; CONSIDÉRANT QUE le projet fait suite au passage de la station-service des bannières Esso et ServiExpress aux bannières Ultramar et Marché Express; CONSIDÉRANT QUE tous les éléments du nouveau projet d'affichage demeurent identiques à l'affichage existant quant aux dimensions, à l'emplacement des enseignes et aux installations d'éclairage s'il y a lieu, soit :

- une enseigne non lumineuse de 0,91m X 2,44m sur le mur avant (côté Grande Caroline);
- Une enseigne lumineuse de 0,91m X 2,45m sur le mur avant;
- Une enseigne lumineuse de 0,92m X 2,46m sur le mur latéral droit (côté rang Double);

CONSIDÉRANT QUE les enseignes composant les quatre faces de la marquise seraient remplacées par de nouvelles enseignes lumineuses composées de deux aigles lumineux sur les faces latérales, d'une inscription Ultramar lumineuse sur la face avant, de deux surfaces indiquant le prix de l'essence avec affichage à 4 caractères lumineux de couleur rouge sur les faces latérales ainsi que d'une bande lumineuse encastrée à la base de la marquise, sur toutes les faces; CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342; CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – 1251, la Grande Caroline – Construction d'un bâtiment principal agricole

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Louis-Mathieu Gagnon, à l'égard d'un projet de construction d'une cabane à sucre sur le lot 1 715 167; CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'une cabane à sucre de 21,70 mètres X 7,80 mètres, incluant une aire d'entreposage de bois de chauffage de 7,20 mètres X 7,80 mètres; CONSIDÉRANT QUE la cabane à sucre serait réservée exclusivement à la transformation d'eau d'érable en sirop, sans service de repas, ni aire de repos; CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur serait composé d'un déclin de cèdre ou de pruche laissé à l'état brut installé à l'horizontale; CONSIDÉRANT QUE le revêtement de toiture serait composé de tôle prépeinte de couleur noire, comme sur les autres bâtiments agricoles de la propriété; CONSIDÉRANT QUE le bâtiment serait situé à une distance d'environ 270 mètres de la voie publique, derrière un verger en culture; CONSIDÉRANT QU' aucun aménagement d'un nouveau chemin menant au bâtiment ne serait requis, celui-ci étant implanté en fonction des voies de circulation existantes sur le terrain; CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté s'insère harmonieusement dans la

trame bâtie existante composée de bâtiments agricoles situés à des distances variables de l'emprise de la Grande Caroline; CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.1 du règlement sur les PIIA 2022-342; CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Demande à la CPTAQ – Lots 3 923 247 et 4 982 408 – Rang Double

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation d'aliénation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec numéro 450945 reçue de Groupe Conseil UDA inc., représentant le Verger Les Jardins d'Émilie, a pour objet de permettre l'aliénation d'une superficie de 10,1 hectares correspondant au lot 3 923 247 ; CONSIDÉRANT QUE Vergers Les Jardins d'Émilie (9201-0834 Québec inc.) est propriétaire des lots 4 982 408 (Verger La Vieille Grange 6,78 hectares) et 3 923 247 (Verger d'Émilie 10,1 hectares) ; CONSIDÉRANT QUE le verger situé sur le lot 3 923 247 est présentement loué par Verger La Vieille Grange (9408-0512 Québec inc.) qui y fait la culture de pommes; CONSIDÉRANT QUE Verger La Vieille Grange souhaite acquérir le lot 3 923 247 et poursuivre ses activités ; CONSIDÉRANT QUE la transaction est de nature administrative et n'aura pas de conséquences sur l'exploitation des deux vergers ; CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ; CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Groupe Conseil UDA inc.

Demande à la CPTAQ – Lot 6 563 195 – 1348, rang Double

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) numéro 451436 reçue de Émilie-Martin Ouellet, arpenteur-géomètre, représentant Constructions et Rénovations d'Habitation Royale inc., a pour objet de permettre l'aménagement d'un logement additionnel au sous-sol de la résidence située au 1348, rang Double ; CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur de la Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, une demande d'autorisation à la CPTAQ doit être déposée pour l'aménagement d'un logement additionnel sur une aire de droits acquis reconnus ; CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a reconnu les droits acquis sur le lot 6 563 195 a sa décision 447046 rendue le 30 septembre 2024 ; CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'ajout d'un logement additionnel au sous-sol de la résidence existante ; CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du logement additionnel est autorisé dans la zone 408 dans laquelle est située la propriété et serait fait conformément aux dispositions réglementaires municipales applicables ; CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ; CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Émilie-Martin Ouellet, arpenteur-géomètre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.



Municipalité de
Rougemont

NOUS VOUS INVITONS À UN

Atelier musical pour la famille

*27 septembre 2025
à 10h00*

À LA BIBLIOTHÈQUE DE ROUGEMONT

839 RUE PRINCIPALE

**AVEC VÉRONIQUE NOUS ALLONS DÉCOUVRIR
DIFFÉRENTS INSTRUMENTS DE MUSIQUE, FAIRE
DES JEUX RYTHMIQUES, ET TOUCHER LA
CRÉATION D'AMBIANCE SONORE.**

Enfants 6 à 10 ans accompagnés par
leur parent au besoin.



DÉJEUNER-CAUSERIE À RICHELIEU

Le CABSM invite toutes les personnes
de 50 ans et plus à un
déjeuner-causerie qui se tiendra le
jeudi **25 septembre 2025 de 9 h à
11 h, 900 rue des Oblats, Richelieu.**

Vous devez vous présenter pour 9h00
et le coût pour le déjeuner et la
conférence est de 5,00\$.

Veuillez confirmer votre présence au
CAB en appelant au 450 460-2825 #0

Les prochaines dates de Déjeuner-
causerie sont:

- 23 octobre 2025
- 27 novembre 2025
- 26 février 2026
- 26 mars 2026
- 23 avril 2026
- 28 mai 2026

DÎNERS COMMUNAUTAIRES

Le prochain dîner communautaire
aura lieu jeudi **9 octobre 2025 à
11h30, à la salle des Chevaliers de
Colomb de Marieville**, située au 245,
rue Ouellette. Veuillez réserver votre
place au 450 460-2825, poste 0.

Les prochaines dates de
Dîners communautaires sont:

- 13 novembre 2025
- 4 décembre 2025
- 12 février 2026
- 12 mars 2026
- 9 avril 2026
- 14 mai 2026
- 11 juin 2026



146 ch. Ruisseau-Barré,
Marieville, QC J3M 1P2
450 460-2825

Cab.marieville@videotron.ca

www.rougemont.ca

Quand ? **Mardi le 23 septembre 2025 à 19h30**
Où ? **À notre salle multifonctionnelle au local de notre Société**
926 rue Principale Est Saint-Paul d'Abbotsford
Coût : Gratuit pour les membres 5\$ pour les non-membres

Conférence par M. Guy McNicoll

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la popula-
tion à assister à la conférence de monsieur Guy McNicoll, détective ancestral. Un jour, on
se retrouvera tous face à un mur, lors de nos recherches sur les ancêtres. Existe-t-il des
moyens qui nous permettraient de contourner cet obstacle ? Notre conférencier, féru de
généalogie, en a découvert un : celui de se tourner vers la génétique et plus précisément
sur le chromosome Y pour trouver des réponses à nos questionnements sur notre ascen-
dance. Nous vous invitons à venir partager son expérience, ses conclusions lors de ses
recherches sur son nom de famille acquis ? On pourrait avoir des surprises.

Bienvenue à tous



**45 ans de présence
dans les Quatre Lieux**

Conférencier:

Connu comme le détective
ancestral, Guy McNicoll est un
passionné d'histoire et de géné-
alogie. Depuis plus de quarante
ans, il explore les moindres
recoins de la fascinante histoire
de ses ancêtres.
Il publie en 2009 L'Odyssée
de notre ADN, des Highlands
à La Malbaie. Son travail est
récompensé par le prix Gordon
Atkinson pour ses recherches
militaires et la promotion de
la culture écossaise au Québec.



926 rue Principale Est Saint-Paul-d'Abbotsford Téléphone : (450) 948-0778
Courriels : societehistoire4lieux@gmail.com lucettelevesque@sympatico.ca
Site Internet www.quatreliex.qc.ca Facebook: www.facebook.com/quatreliex



Brunch-bénéfice annuel

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre
Lieux invite ses membres et les gens de la région à
participer au brunch-bénéfice annuel qui aura lieu
cette année à Saint-Césaire.

Dimanche le 28 septembre 2025 à 11h30
Salle Club FADOQ
au 1372 rue Notre-Dame Saint-Césaire

En plus d'un bon repas, vous pourrez redécouvrir, en parcourant des archives
photographiques, l'histoire de notre Société qui fête ses 45 ans cette année.
Profitez de la vente de nos publications sur l'histoire de la région des Quatre
Lieux, de ses commerces, ses églises et cimetières. Vous aurez également, avec
notre détective ancestral Guy McNicoll, un avant-goût des prochains cours de
généalogie qui vous seront offerts cette année par notre Société. Si la météo le
permet, une petite marche, après le brunch, vous permettra de prendre connais-
sance des panneaux historiques des édifices importants de cette ville où la vie
de notre Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux a commencé.

**Billets en vente au secrétariat de la Société ou réservez avec
madame Lucette Lévesque au 450-469-2409.**

Apéritif et repas 40\$ / personne.



Une riche programmation - Pour les personnes autistes, leurs proches et les personnes qui œuvrent à leurs côtés

L'équipe d'Autisme Montérégie est heureuse de présenter sa programmation automnale. Chaque année, l'équipe se mobilise pour offrir une programmation qui allie compréhension, soutien et outils concrets.

« Cet automne plusieurs formations sauront rejoindre la réalité et les besoins des personnes autistes, de leurs proches et des personnes qui œuvrent à leurs côtés. La programmation de l'organisme contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car une meilleure compréhension permet une plus grande inclusion » soutient Nathalie Sapina, directrice générale d'Autisme Montérégie.

Un aperçu qui donne le goût d'en savoir plus

- Mieux comprendre l'autisme. Une sensibilisation phare de l'organisme sera offerte sur deux périodes du midi pour rejoindre plus largement la population. Cette formation permet de se familiariser avec les caractéristiques de l'autisme afin de mieux accompagner les personnes autistes. En savoir +

- Le témoignage éloquent de deux mamans d'enfants autistes — sans déficience, avec un trouble grave du comportement offrira une fenêtre sur ce que vivent certains parents touchés par cette réalité. Elles raconteront leurs défis, leurs moments d'espoir et les apprentissages tirés de leur parcours aux côtés de leur enfant. Un récit porteur de réflexion et de réconfort pour d'autres parents. En savoir +

- Trois formations destinées aux personnes offrant du répit à domicile seront également offertes, afin de favoriser des périodes de garde adaptées, stimulantes et bénéfiques pour les personnes autistes. Saviez-vous que les parents peuvent également faire former leurs gardiens? En savoir +

Mandatée par l'Agence de la santé et des services sociaux, l'association régionale accompagne, depuis 2006, les personnes autistes et leur famille. Elle a également pour mission d'informer et de sensibiliser la population à l'autisme, sur le territoire de la Montérégie.

L'organisme joue un rôle essentiel dans le secteur communautaire montréalais; ses services ont un impact significatif au sein des familles, mais également dans d'autres milieux comme celui de la petite enfance, du scolaire, de l'emploi, etc.

Découvrez toutes les activités planifiées pour l'automne 2025.



Les groupes de soutien aux parents sont de retour dès septembre 2025!

Organisés par l'Association québécoise du syndrome de la Tourette (AQST)

Horaire : de 19 h à 21 h En présence ET en virtuel.

Restez à l'affût de nos prochaines publications pour connaître les dates précises de chaque groupe. Un moment pour échanger, se soutenir, se comprendre... ensemble ! Que vous soyez un parent nouvellement touché ou déjà bien engagé dans le parcours Tourette, nos groupes de soutien vous offrent un espace bienveillant pour partager vos expériences, poser vos questions et briser l'isolement.

Groupe virtuel

Participez dans le confort de votre foyer, où que vous soyez au Québec! Nouveaux groupes à venir... avec VOUS! L'AQST souhaite lancer un nouveau groupe de soutien mensuel à Granby, où votre participation est essentielle. Le groupe ne verra le jour que si assez de parents manifestent leur intérêt.

Granby!

Lieu proposé : Maison des Jeunes La Barak, 445 rue Notre-Dame, Granby, QC, J2G 3L7
Nous finalisons actuellement une entente avec la Maison des jeunes pour pouvoir tenir nos rencontres dans un local offert gratuitement.

Manifestez votre intérêt dès maintenant: groupestdesoutien@aqst.com

Suivez-nous, partagez et parlez-en autour de vous — ensemble, on crée des espaces d'entraide essentiels pour les familles !

On espère vous y voir en grand nombre !

Benoît Kaczor

Responsable des groupes de soutien de l'AQST
groupestdesoutien@aqst.com

www.rougemont.ca

Groupe de soutien de 19h à 21h

Groupe pour les parents et les proches de personnes vivant avec le syndrome Gilles de la Tourette

GRUPE DE SOUTIEN VIRTUEL POUR PARENTS ET PROCHES DE PERSONNES VIVANT AVEC LE SGT

Avec Nathalie Pefelle

AQST

pour plus d'info: info@aqst.com

iLLUSION FLOYD

25 OCTOBRE 2025 20h
À L'ÉGLISE SAINT-MICHEL DE ROUGEMONT

CONCERT-BÉNÉFICE

AU PROFIT DE
LA FABRIQUE
SAINT-MICHEL DE ROUGEMONT

Billets
en vente
ici



Les **WEEK-ENDS**
GOURMANDS
de Rougemont

TOUS LES WEEK-ENDS DU
6 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE 2025

autocueillette • animation • dégustation
• produits du terroir • et plus encore...



CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



Collecte de volumineux
Semaine du 6 octobre



Collecte de feuilles
10 et 24 octobre



Collecte de branches
Semaine du 20 octobre



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX

HORAIRE ÉTÉ 2025

MARIEVILLE

Du 2 avril au 1^{er} novembre
Ouvert de 9 h à 16 h 30 du mercredi au samedi

SAINT-CÉSaire

Du 3 avril au 29 novembre
Ouvert de 9 h à 16 h 30 du jeudi au samedi

ÉCOCENTRE
MRC DE ROUVILLE



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0
Tél.: 450-469-9999
Téléc.: 450-469-5106
dep.rougemont@outlook.com



ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org



GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville



Monique Gauthier
Courtier immobilier

moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com

450-357-0435



En toute connaissance

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0

cel.: 514 821-2050

tél.: 450 469-2050

R.B.Q. 8316-9375-58



**PLOMBERIE
M. MALLET**

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET

450 708-2490



plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 😊

**Carrossier
ProColor.**

Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶

Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées





JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENTE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

450 460-3141 | ✉ dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville

JardinsDuCouvent.ca



Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
**Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable!**



Bonne rentrée à
tous les étudiants
et étudiantes!



Lassonde





Ça grandit vite, un enfant

Régime enregistré d'épargne-études

En cotisant tôt,
vous pourriez épargner plus.
desjardins.com/reee



Certaines conditions peuvent s'appliquer.